



LES ARCHERS DU FAUCIGNY

54, Avenue du Buet 74130 Bonneville



Invitation Concours Salle Spécial débutant

Au Centre Sportif de BONNEVILLE, Avenue de STAUFFEN

Coordonnées GPS : N46°5'3.27" - E6°24'18.09"

Le Samedi 23 janvier 2021

BLASONS	Blasons	Distance de tir
Poussins	Dia. 80cm	10 m
Benjamins & Minimes	Dia. 80cm	15m
Cadets, Juniors & Adultes 1° année	Dia. 60cm	15m
Adultes 1° année	Dia. 40cm	15m
Arcs à Poulies 2° année	Tri-Spots Dia. 40cm	15m

HORAIRES	Samedi matin
Ouverture du greffe	10h30
Échauffement (20min. sur blason)	11h00
Début des tirs	11h30

Le concours se fera sous le Règlement Rencontres Débutants en Haute-Savoie

De par l'évolution de la situation sanitaire, les Archers du Faucigny se réservent la possibilité de changer le rythme de tir ou d'annuler le concours. Si la compétition venait à être interdite pour les adultes, le concours serait maintenu pour les mineurs si cela reste possible. **Une confirmation sera transmise aux archers inscrits le jeudi 21/01/2021 soir.**

ARBITRES

Mme. REYMONDIER Véronique (Arbitre responsable)
M. LHERMINIER Sébastien, M. PIERRET Gabriel

TIRS

Tenue règlementaire et chaussures de sport exigées. Attestation de licence 2021 (papier ou dématérialisée) avec photo ou pièce d'identité **obligatoire**

PODIUM

Pas de podium ni de récompense en raison des restrictions sanitaires.

TARIFS

Juniors et Adultes => 8,00€
Jeunes => 5,00€

INSCRIPTIONS

Par mail uniquement avant le 22/01/2021 12h00
à inscriptionsconcours@arcbonneville.com

Merci d'indiquer la latéralité de l'archer lors de l'inscription

Pas de buvette : une bouteille d'eau (50cl) sera remise à l'inscription et sur demande pendant le concours
Restauration interdite dans l'enceinte du gymnase : boire et grignoter reste possible

Protocole sanitaire et instructions complémentaires en page 2



Les Archers du Faucigny 54, Avenue du Buet 74130 Bonneville
Site Web : www.arcbonneville.com @mail : infoclub@arcbonneville.com
N° Siret : 44804121000015 / N° RNA : W742001851/ Agrément Jeunesse et sport 74S212



Protocole Sanitaire

Concours des Archers du Faucigny 23 & 24 janvier 2021

- En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, les Archers du Faucigny se réservent la possibilité de modifier ou annuler le concours. Les archers inscrits seront informés l'avant-veille en cas d'annulation.
- **La capacité de la salle est limitée. Seront donc admis dans la salle : les membres du Club nécessaires à l'organisation du concours, les arbitres, les archers adultes inscrits, les archers mineurs ainsi que leurs accompagnateurs (entraîneurs ou parents), à raison d'un accompagnateur pour 4 archers mineurs.**
- Les archers viendront avec leur propre gel hydro-alcoolique et leurs masques.
- L'ouverture de la salle se fera 15 minutes avant l'ouverture du greffe. Pour le départ du dimanche matin, il est demandé aux archers de quitter le gymnase au plus vite après la fin du concours afin qu'une désinfection des chaises soit effectuée par les membres du club. L'accès à la salle pour le départ du dimanche après-midi est fixé à 12h45.
- Le port du masque est obligatoire sur la totalité du concours sauf au moment des tirs. Pour monter aux cibles et compter les points, le masque restera obligatoire, le respect de la distanciation d'un mètre sera également requis.
- Les mesures de distanciation d'un mètre sont à respecter dans la salle : attente au greffe, chaises mises en place et comptage des points... Si deux archers tirent sur le même blason, un membre du club sera mis à disposition pour enlever les flèches après désinfection.
- Toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires mises en place se verra exclue du gymnase.
- Un sens de circulation au sein du gymnase sera défini et à respecter impérativement.
- Le nombre de cibles sera de 13 cibles avec une distanciation de 1m75 entre chacune d'elles. Le rythme de tir est en AB-CD avec uniquement les archers A et D.
- La cérémonie de remise des prix n'aura pas lieu.
- La restauration est strictement interdite dans la salle, si vous souhaitez manger il sera nécessaire de sortir du gymnase. Se désaltérer et grignoter (barre de céréales par exemple) est possible.
- Ce protocole pourra être amené à être modifié en fonction des recommandations des instances municipales et fédérales. Dans ce cas, celui-ci sera envoyé aux archers inscrits au plus tard le vendredi 22/01/2021 minuit.

Le respect de ce protocole permettra que le concours puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Bon concours et merci pour votre compréhension !